

Les collections

Ressources documentaires. Le fonds documentaire du Cedoc compte près de 19'000 documents sous forme papier et multimédia qui couvrent tous les domaines de la connaissance.

Vous trouverez au Cedoc :

- des ouvrages généraux sur tous les sujets
- des documents de référence (dictionnaires et encyclopédies)
- des romans
- des journaux et des magazines
- des films (documentaires et fictions)
- des bandes dessinées et des mangas
- des dossiers OFPC
- des travaux d'élèves (travaux autonomes TA, travaux pratiques TP)

Ressources électroniques. Un répertoire de liens est accessible en ligne :

<https://www.netvibes.com/cedocstitemann#Accueil>

Le centre de documentation (Cedoc)

Le Cedoc fait partie du réseau des bibliothèques scolaires genevoises du DIP qui compte 46 bibliothèques. Il est accessible aux élèves, aux apprentis, aux enseignants ainsi qu'au personnel administratif et technique (PAT) de la communauté scolaire du DIP/GE.

Les fonds documentaires du Cedoc couvrent tous les domaines de la connaissance. Les collections en **économie, gestion et organisation de l'entreprise**, dans le domaine du **social** et de la **santé**, des **arts visuels** ainsi que de la **communication-information** sont plus développées.

Accès

TPG : ligne 15 (tram)

Le Cedoc est situé à l'entrée du bâtiment, à droite (salle R30).

Horaires

Cedoc et Salle informatique

Lundi	08h00-17h30
Mardi	08h00-17h30
Mercredi	08h00- 12h00
Jeu	08h00-17h30
Vendredi	08h00- 17h00

Version : Janvier 2024



**CENTRE DE
DOCUMENTATION
AIMÉE-STITELMANN**

GUIDE DU LECTEUR

Informations utiles pour les lecteurs

Site internet du Cedoc :

<https://edu.ge.ch/secondaire2/stite-cedoc/accueil>



Eccg Aimée-Stitelmann

Route de base 24
1228 Plan-les-Ouates

Tél. 022 388 20 94

✉ biblio.aimée-stitelmann@etat.ge.ch

Rechercher des documents

Le catalogue *BiblioDIP* vous permet de rechercher la disponibilité d'un document et sa localisation au rayon.

<http://ge.ch/edufloraopac>

Emprunter des documents

- Présenter sa carte d'élève
- Prolongation du prêt possible (max. 2 fois)
- Réservation de documents possible
- Amendes en cas de retard

Tarifs des amendes

4 à 9 jours de retard = 1.- Frs

10 à 15 jours de retard = 2.- Frs

16 à 21 jours de retard = 3.- Frs

22 à 27 jours de retard = 10.- Frs

dictionnaire = 0.50 cts par jour

Type de documents ¹	Élèves	Enseignants	Durée de prêt (en jours)
Livres	10	15	28
Bandes dessinées	5	10	7
Périodiques	5	5	14
Documents multimédias	2	3	7
Dictionnaires	1	1	1

¹Nombre de documents maximum pouvant être empruntés.

Tous les documents dont la cote est rouge ne peuvent pas être empruntés.

Les dossiers documentaires, les TA/TP sont à consulter sur place.

En cas de perte ou de détérioration d'un document, celui-ci devra être remboursé + 10 chf de frais de rééquipement seront perçus.

A votre disposition

Places de travail et ordinateurs de consultation

- 50 places de travail
- 4 ordinateurs qui permettent de :
 - consulter les horaires de cours
 - faire des travaux de bureautique
 - imprimer des documents (service payant)
 - accéder à Internet

Espace détente

- lire la presse du jour ou les magazines
- lire des bandes dessinées ou des mangas
- consulter la liste de nos dernières acquisitions
- visiter l'exposition en cours

Photocopies / Impressions

Une photocopieuse/imprimante (mopieur) est à votre disposition dans la salle informatique du Cedoc (R31). **Les photocopies ainsi que les impressions sont payantes** grâce à un système de cartes rechargeables :

- Acquisition de la carte, caution de 10.- Frs à verser.
- Recharges à 5.- Frs pour 50 copies
- Recharges à 10.- Frs pour 100 copies

Les cartes de crédit et les Euros ne sont pas acceptés.

Salle informatique

- 24 ordinateurs disponibles
- *Le non-respect des règles de comportement et toute dégradation du matériel informatique entraîneront une exclusion de la salle informatique ainsi que des droits à emprunter des documents.*

Besoin d'aide ?

Renseignements. Les bibliothécaires sont à votre disposition pour répondre à vos questions, vous conseiller et vous aider dans vos recherches, n'hésitez pas à les contacter !

Comportement

Le Centre de documentation et la salle informatique sont des lieux de travail communs à l'ensemble de l'école,

3 règles doivent être respectées :

1. Chacun est prié de respecter le silence.
2. Boissons et nourritures sont interdites.
3. Les conversations téléphoniques doivent se faire à **l'extérieur** du Cedoc.

Le règlement complet est disponible sur demande auprès des bibliothécaires.